

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR
Mercredi 11 Février 2026 à 20h00 en visioconférence

<u>Membres présents</u> LANDAIS Jean-Marc, Président CHEF Stéphane, Secrétaire Général CHOQUET Christel, Vice-Présidente REY Daniel, Secrétaire Adjoint DRIF Nissa, Trésorière Adj. MALLET Jacqueline, Membre MERLE Guillaume, Membre FAVREAU Nathalie, Membre BOQUET Catherine, Membre LAVASTRE Éric, Membre CARRIE Laurent, Membre POUCET Philippe, Membre PERAT Anne, Membre MAROLEAU Vanessa, Membre PRAT Catherine, Membre PERSIGUANT Jimmy, Membre SEGOT Armelle, Membre DEBERGHES Marc, Membre THOREMBEY Jean-Louis, Membre THOREMBEY Mylène, Membre FOUCHARD Aurélien, Membre VIDAILLAC Laure, Membre GUILLOTEAU Jennifer, Membre	<u>Assistent</u>
<u>Membres excusés</u> FREBY Charles, Membre TROUVAT Éric, Trésorier BOULESTEIX Jacques, Membre IBERSIENNE Marine, Membre DROUVIN Stéphane, Membre DANTEC Christine, Membre BARRIERE Philippe, Membre LOUIS Xavier, Membre	<u>Invités excusés</u>

Début du CODIR à 20h20

1 – Validation du PV CODIR du 19 Novembre 2025

2 abstentions Caty Prat (car pas le temps de lire) et Vanessa Maroleau (pas le temps de lire demande de recevoir les PV plus tôt pas la veille
PV CODIR du 19 Novembre 2025 validé

2 – Point finances (Préparé par Aurélie PICHAUT)

Marc souhaite les tableaux en amont et plus souvent

3 –Fin de contrat Anthony PANNIER et remplacement

Anthony PANNIER était en arrêt depuis le 09 septembre 2025.
Le 24 novembre 2025, Anthony a demandé une rupture conventionnelle.
Le 08 décembre 2025, premier entretien avec Anthony et son conseiller M. TURLIER.
Le 15 décembre 2025, signature de la rupture avec Anthony et son conseiller M. TURLIER.
Le 19 janvier 2026, homologation de la rupture (202512734657P) par la DREETS-NA
Le 20 janvier 2026, fin de contrat d'Anthony PANNIER.
Le 21 janvier 2026, remise des documents et STC à Anthony.

Afin de remplacement M. PANNIER, un appel à candidature a été effectué.
Nous avons reçu 18 candidatures.
Les candidats sélectionnés selon les critères de l'annonce ont été reçus le 03 février 2026.

Mme Mélanie DESPREZ-SIELLEZ a été retenu à la suite des entretiens.
Proposition d'embauche en CDI dès le 16 février 2026.

Proposition validée à l'unanimité

4 – État des licences

Ligue NOUVELLE-AQUITAINE (3002)	Licences				TOTAL	Nombre de Clubs
	Saisons	« CPT »	« NPT »	« DIV »		
	2025	5 266	15 715	1 244	22 225	115
	2026	5 391	16 019	1 358	22 768	111
	Delta	125	304	114	543	-4

Soit une **augmentation de 2.4%** (moyenne nationale **-2.11%**) et 4 Clubs non affiliés encore.

Marc demande que les élus de la Ligue et président de club soit au 100% licence
Jean-Marc précise qu'il va y avoir un contrôle fédéral et niveau comités

La fédération va demander aux comités des documents pour vérifier le 100% licences
Guillaume précise que l'augmentation des 5€ a déjà bien pénalisés les clubs et qu'il faudrait être dans la bienveillance plutôt que dans la contrainte permanente.

Marc dit que nous devons en raison de l'affiliation exiger le 100% licence en particulier les clubs de plus de 700 licences est non négociable. Par contre les types de licences devraient être re fondées pour être plus attractives.

Guillaume souligne le fait que pour les clubs qu'il n'y a pas d'intérêt à essayer d'augmenter le nombre de ces licenciés car aucun avantage fédéral à avoir beaucoup de licenciés.

Risque majeur que les clubs ne s'affilient plus à la fédé.

5 – Dette Ligue/FFN – FFN/Ligue

Depuis octobre 2022, la Ligue a une facture de **1922,58€** à régler la FFN, concernant des travaux conjoints Ligue/FFN de septembre 2021 avec E-PAREO (gestion OF).

La Ligue a organisé une formation fédérale AAQ du 18 au 22 décembre 2023 à St Jean d'Angély (17). Pour cette formation, la Ligue ayant demandé la mise à disposition d'un formateur du Club NCA.

Le Club a donc a établi la facture correspondante

La Ligue a émis une facture de **2392€** vers la FFN afin de couvrir les frais engagés pour cette formation. Sauf que la fédération bloque ce règlement car nous leur devons **1922,58€**.

Découvrant cette situation, le bureau a décidé de régler le Club, qui attendait patiemment.

En parallèle, considérant que cette affaire aurait dû être régler depuis longtemps, il a été demandé que la facture FFN de 1922,58€ soit annulée.

Demande rejetée lors du CODIR FFN du 17/12/2025 - Extrait du PV CODIR FFN :

« Le Comité Directeur examine la demande de la ligue Nouvelle Aquitaine concernant l'exonération de paiement d'une facture sur E-pareo datant de plusieurs années, situation qui bloque actuellement l'octroi de certaines aides fédérales.

Dans un souci d'équité vis-à-vis des autres structures, le Comité Directeur confirme que la ligue Nouvelle Aquitaine doit s'acquitter de cette facture, nonobstant le fait qu'elle date du mandat Antérieur. »

Afin de clôturer définitivement cette affaire, il est proposé au CODIR Ligue de régler la FFN.

Marc explique qu'il n'y a jamais eu de contrat donc on ne doit pas payer, Cathy précise qu'elle avait fait des démarches pour stopper l'utilisation et dire que la ligue ne paierait pas.

Vote de la décision de régler la dette :

Contre : personne

Abstention : Cathy Prat, Anne Baudry et Aurélien

Pour : 20 membres

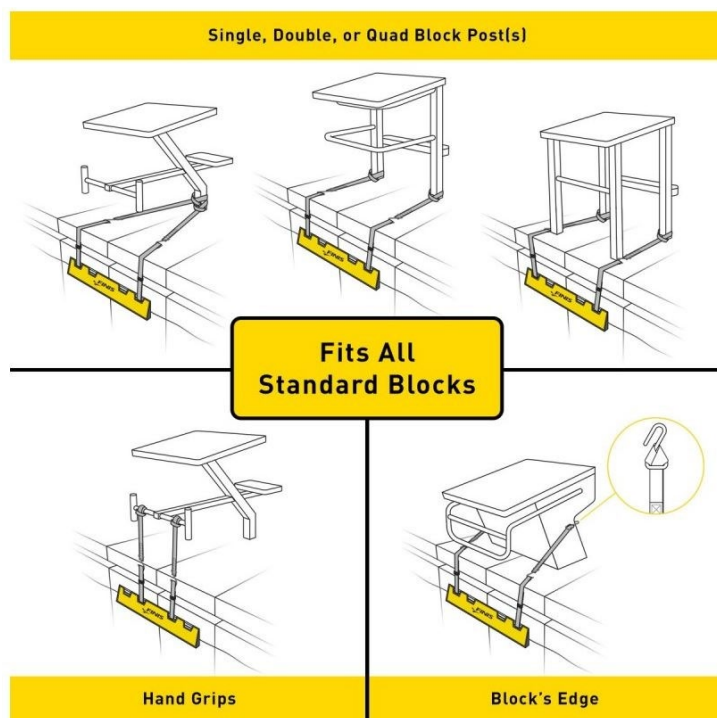
La dette sera donc réglée. Dossier clôturé.

6 – Achats matériels

Proposition à l'initiative de Gregory d'achat de plaques de virages pour les 800 et 1500 NL pour un montant de 442.53€ HT pour 10 plaques

Cet achat est utile en cas d'absence dans les clubs ou les comités

Guillaume évoque les besoins des départs d'eau, à voir par les comités et/ou clubs pour financements par les départements dans les achats matériels pour 10 = 2732.50€ ht



Marc s'étonne du prix, Philippe Poucet précise qu'ils en a un et que c'est pratique car s'adapte à tous les plots déjà utilisés au France Maîtres du Mans, Jennifer dit qu'ils sont assez moyens car non réglables et à vérifier manuellement à chaque série.

Catherine propose de lister les besoins pour achat groupé et prix avantageux.

Guillaume précise que ça lui semble peu fiable et source de perte de temps et de stress pour les nageurs qui ne peuvent pas le régler eux-mêmes.

Jean-Marc propose l'achat des plaques de virage et de réfléchir plus tard pour les départs d'eau.

Vote Achat des plaques de virage : Validé à l'unanimité

La commission eau libre aimerait une arche d'arrivée et des plaques supplémentaires.

Remise en attente de validation pour Mars Avril après obtention des subventions ou pas

Natation artistique

Nathalie a fait la demande pour l'achat d'un Haut-parleur sous-marin et 2 tablettes.

Jean-Marc demande à Nathalie un deuxième devis et Marc suggère de mettre ça en financement du développement du sport féminin ANS.

Stéphane précise que nous attendons les directives PSF

Décision ajournée

7 – SACEM

Le département Natation Artistique de la Fédération a établi une note d'information concernant la diffusion de la musique aux bords des bassins.

Dès qu'il y a diffusion de la musique devant un public (adhérents, élèves ou clients), la loi impose, de déclarer la diffusion et payer une redevance à la SACEM.

⚠ Le statut associatif ou amateur n'exonère pas de cette obligation toute utilisation de musique doit être déclarée. Tous concernés : Ligue/Clubs.

Charge supplémentaire pour la Ligue et risque de contrôle aussi pour les clubs

Pour la CDF des départements exe : 70€/journée

Pour les clubs cela représente environ 2€ par licenciés si diffusion pendant l'entraînement à donner à la SACEM

Reste un flou si proratiser par exemple

8 – Questions diverses

- Bureaux de la Ligue maintenue avec une surface moins importante afin de réduire les coûts de location. Soit 14.50m² pour Poitiers et 17.50m² pour Limoges = **Loyers pratiquement divisés par 2.**

Cathy demande à qui sert Gaia.

Jean-Marc précise que le local de stockage jouxté en location avec le bureau pour 700€ à l'année = tarif très préférentiel. Donc on garde cette location. Marc demande combien de badges sont encore en circulation pour l'accès à ce bureau, Jean-Marc dit qu'il a récupéré celui de Marc et il y en a un autre pour Guilhaine. Marc redemande que le CD87 ne possède pas de badge pour éviter un avantage détourné à un comité.

- Rencontre avec la région pour les dossiers de subventions – 16/12/2025 et 11/02/2026 effectué par Jean-Marc
- Renouvellement des contrats partenaires (Louvre-Hôtel) en cours
- Entretiens individuels des salariés de la Ligue qui vont être programmés prochainement
- CR Conseil des Territoires – Lyon – Contractualisation Ligue/FFN en cours

Stéphane explique que la fédé souhaite donner 75% puis 25% si tous les critères ok
La ligue remplit déjà 99% des critères donc pas d'inquiétude

- Signalement – Appel confirmé

Appel terminé et qui confirme la sanction

- N2 Maîtres – Excellente dynamique locale : Élus locaux/collectivité/Club
Malheureusement le gala prévu le samedi soir ne pourra pas avoir lieu par manque d'inscrits
- Challenge AGEN :
Premiers COPIL en cours bonne dynamique également de tous les acteurs

- Précision sur les regroupements U13 : répondre pour correspondant
- Questions diverses :

Cathy demande à recevoir les comptes-rendus de réunions de bureaux en même temps que ceux du CODIR

Catherine B. demande que la ligue transfère les records aux comités départementaux.

Lou diffuse sur le site de la ligue mais pas les réseaux.

Les informations sur les records seront envoyées aussi aux comités.

Anne signale qu'elle n'a été convoquée à aucune réunion de la commission Water-Polo et les clubs ne savent pas ce qui se passent y compris les sélections.

Guillaume précise qu'il ne sait pas pour la commission mais que l'ETR travaille et continue l'organisation des sélections de CFL et autre.

Il y a peut-être une dysfonction peut-être de la commission à voir.

Il confirme que l'ETR ne tient pas du tout à travailler seul.

Anne souhaiterait des comptes-rendus de l'ETR.

Aurélien Fouchard confirme ce que dit Anne, aucune information au niveau de la commission. Il a fait un mail à Philippe, qui lui a répondu qu'il le prendrait en compte. Idem pour la partie officielle.

Jean-Marc précise que la Ligue s'est positionnée pour organiser une CFL qui se déroulera à St Jean d'Angély

Guillaume précise également qu'un stage se déroulera au CREPS de Poitiers en Avril avec 16 filles et 16 garçons

Jacqueline a envoyé un mail à Jean-Marc en début d'après-midi et dans la conversation du CODIR

Jean-Marc lit le mail ci-dessous :

Mesdames, Messieurs.

Je n'ai pas pu me connecter dès le début et j'en suis désolée. Je voulais vous annoncer ma démission adressée au Président, de la ligue Jean-Marc.

Je démissionne également, du CD33, du CDOS, et enfin de la FFN dès demain.

Je souhaite tourner la page tout simplement. Bien entendu, pour celles et ceux qui le souhaiteraient je peux partager mon vécu, mon expérience de terrain. La route vers une professionnalisation de nos structures sportives est encore très longue. Beaucoup reste à faire. Notamment dans la gouvernance, la gestion administrative et financière, les RH, le pilotage des clubs, comités, ligues afin d'assurer la pérennité de nos activités, de nos associations. Sans oublier la nécessité et l'obligation de former tous les dirigeant.e.s bénévoles, élu.e.s..

Bonne chance à tout le monde dans vos missions de bénévoles.

Vous m'excuserez mais je dois vous quitter pour ce soir. Je reste à votre écoute si besoin.

Jean-Marc regrette sa décision et tient à saluer le travail colossal et remarquable de Jacqueline depuis le début de la mandature.

Rappel date du prochain CODIR : 16 mai 2026 – 10h à Talence

Fin du CODIR 22h00

Le Président
Jean-Marc LANDAIS

Le Secrétaire Général
Stéphane CHEF